



C2620-Filières d'excellence-Transition écologique

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.172

Séance du 15 décembre 2022

Attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour le projet de récupération des eaux pluviales sur le site Paul-Philippe (Versailles).

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 16 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 10

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Richard RIVAUD, M. Richard DELEPIERRE, M. Arnaud HOURDIN, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Pascal THEVENOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la décision n°dB.2022.136, du Bureau communautaire du 19 mai 2022, portant sur l'attribution d'une subvention à l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes pour le projet de rénovation du réseau d'eau potable sur le site Paul-Philippe (Versailles) ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le courrier de demande de subvention de l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes en date du 22 octobre 2022 ;
- Vu le budget en cours ;

Contexte

L'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes souhaite améliorer la gestion de la ressource en eau sur ses jardins familiaux. Elle a lancé un projet de rénovation de son réseau d'alimentation en eau, vétuste, et de récupération des eaux pluviales sur le site des jardins familiaux Paul-Philippe dans le quartier Bernard de Jussieu à Versailles. Une pré-étude a été menée en 2020 pour dimensionner le projet. Versailles Grand Parc a prévu et attribué une subvention pour soutenir la réalisation du projet de rénovation du réseau d'eau potable à hauteur de 23 000 € (décision

n°dB.2022.136).

Le projet de récupération des eaux pluviales comprend les aménagements nécessaires leur de 300m² de toiture du siège de Versailles Habitat et de 430m² de toiture du bâtiment d'habitation du 18 allée des Petits Bois. Ceci se fait par une dérivation des gouttières et le stockage de l'eau collectée dans deux grandes cuves enterrées de 40m³. Un dispositif automatique permettra de basculer l'eau du service des eaux dans le réseau du site dès lors que le volume stocké dans les cuves devient insuffisant. L'association estime le volume récupérable à 380m³ par an, ce qui représente près de 25% du besoin estimé.

L'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes sollicite à présent Versailles Grand Parc pour une subvention à hauteur de 27 000 € en soutien au projet de récupération des eaux pluviales. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Montant	%
Don privé	120 000 €	59%
AQUAVESC	20 000 €	10%
financement participatif	2 500 €	1%
VGP	27 000 €	13%
Reste à financer	5 356 €	3%
Fonds propres	30 000 €	15%
TOTAL	204 856 €	100%

Ces actions s'inscrivant dans le volet lien entre la ville et l'agriculture de la politique d'écologie urbaine de Versailles Grand Parc et étant menées en lien avec les compétences "collecte des eaux pluviales urbaines" et "protection de l'environnement" de Versailles Grand Parc, il est proposé d'attribuer une subvention de 27 000€ pour la réalisation du volet « récupération des eaux pluviales » de ce projet.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à hauteur de 27 000€ au bénéfice de l'association des jardins familiaux de Versailles et des communes environnantes en soutien à la réalisation du projet de récupération des eaux pluviales sur le site des jardins familiaux Paul-Philippe à Versailles ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention liée à ces subventions et tout document se rapportant à ce projet.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.